



# Codes d'utilisation finale du SARI

(Modifié: le 16 janvier, 2025)

Les codes d'usages finaux du Système automatisé de référence à l'importation (SARI) doivent être inscrits dans la section de détails de produits de la déclaration, selon les règles du Document sur les exigences à l'égard des clients du commerce électronique (DECCE) de l'Agence des services frontaliers du Canada, l'annexe de l'ACIA et du SARI.

Code	Description
01	Autres usages
02	Transformation ultérieure
03	Colle (de l'amidon)
04	Transformation ultérieure à des fins d'alimentation humaine
05	Multiplication (croissance ou ensemencement)
06	Chevaux canadiens revenant au Canada
07	Séjour permanent au Canada
08	Consommation humaine
09	Aliments des animaux
10	Criblures
11	Nettoyage (pour)
12	À des fins de pratique religieuse
14	Restauration
19	Commercial
20	Reproduction
21	Équitation et plaisir (pour les chevaux)
22	Séjour temporaire au Canada
23	A un « statut d'entraînement » spécial
24	Animaux canadiens revenant au Canada
25	Alimentation pour abattage
26	Abattage immédiat
27	En transit à travers le Canada
28	Importation permanente après un séjour temporaire aux États-Unis
29	Importation temporaire après un séjour temporaire aux États-Unis
30	Usage d'abeilles domestiques
34	Aliments pour oiseaux
35	Usage scientifique (recherche)

36	Usage ornemental
37	Usage éducatif
38	Usage industriel (c.-à-d. n'est pas d'usage commercial)
39	Matériel d'emballage
40	Réemballage
41	Exhibition de zoo
42	Devant servir d'ornements ou d'artefact
43	Foire ou exposition
44	Échantillons
45	Course
46	Voyageurs & Usage personnel et non pour la revente ou distribution
47	Revente
49	Fabrication
51	Performance
52	Échantillons pour essai de production
53	Produits canadiens revenant au Canada
54	Exhibition dans un aquarium
55	Usage pour établissements
56	Usage au détail
57	Aliments du bétail
58	Pour la fertilisation de cultures/plantes
59	Multiplication (croissance ou ensemencement) pour usage personnel et non pour la revente
61	Pour engrais ou supplément
64	Directement à la consommation
65	Paquebots de croisière/alimentation directe
66	Recherche (organisme génétiquement modifié non autorisé pour dissémination en milieu ouvert)
67	Recherche (Pas un organisme génétiquement modifié)
68	Importé pour usages déterminés sous la section 43 - Règlement sur la protection des végétaux
69	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie
71	Alimentation pour poissons d'aquaculture
72	Pour un usage agricole (produit non énuméré à l'annexe II, un seul ingrédient)
73	Pour un usage agricole (produit non énuméré à l'annexe II, engrais mélangé)
74	Pour un usage agricole (produit énuméré à l'annexe II)
75	Pour l'utilisation ou la vente comme un Engrais Spécial
77	Pour la revente comme engrais
78	Pour utilisation dans un produit alimentaire
81	En transit à travers le Canada vers un pays tiers
82	En transit à travers le Canada vers les É-U
83	Destinés à des chiens de traîneau pour compétition qui a lieu au nord du 60e parallèle
84	Usage commercial dans une ferme ou dans un ranch
86	Pour revente comme engrais d'usage agricole

87	Pour la revente comme un engrais spécial
88	Produit de santé naturel/drogue provenant de poissons
89	Recherche (organisme génétiquement modifié autorisé pour dissémination en milieu ouvert)
90	Autres usages - importé avec écorce
91	Autres usages - importé sans écorce
92	Aliments pour animaux de laboratoires et de zoos
93	À des fins décoratives
94	Des usages cosmétiques ou médicaux
95	Vente au détail - pour consommation animale
96	Pour reproduction et non pour revente immédiate
97	Conditionnement (excluant le nettoyage)
98	Non viables, pour décoration
99	non-utilisé, présenté en emballage, destiné à la vente commerciale
100	Autre qu'aliments du bétail
101	Aquarium - commercial
102	Aquarium - privé
103	Appât vivant
104	Appât mort
105	Utilisation à des fins cérémonielles ou religieuses
106	Culture
107	Analyse diagnostique
108	Présentation dans un aquarium zoologique ou public
109	Bassin de confinement extérieur - commercial
110	Bassin de confinement extérieur - privé
111	Alimentation d'animaux aquatiques avec des animaux aquatiques
114	Élevage en bassin de retenue
115	En transit
116	Fabrication d'aliments pour animaux aquatiques
117	Utilisation pour la recherche et à des fins éducatives
118	Empoisonnement, mise en valeur ou régénération
119	Alimentation pour abattage - Parc d'engraissement terminal ( finition)
121	Pour le fumage de la viande ou pour la vinification (sans écorce)
126	Pour l'application directe au sol par l'importateur et non destinés à la vente au Canada
127	Fabrication et Transformation ultérieure
129	Revente/Adoption
130	Échantillons géologiques
131	Importation pour exportation